

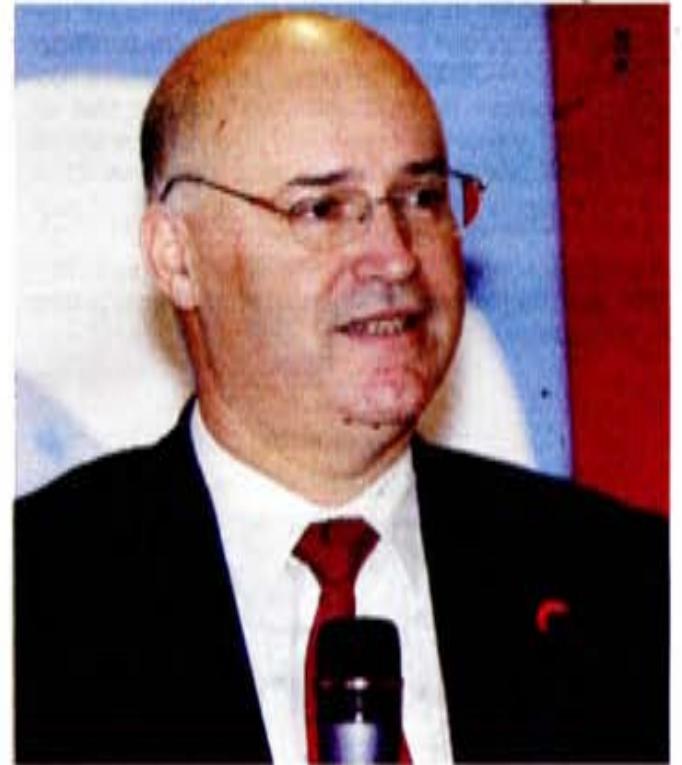
Gestion de la ville

Benabdellah et Birou tablent sur des villes plus «résilientes»

Houda El Fatimi
helfatimiga@aujourd'hui.ma

«Les villes échouent dans l'intégration des nouveaux arrivants, la ségrégation, la pauvreté et les tensions sociales peuvent être des conséquences». Les propos sont ceux de Nabil Benabdellah, ministre de l'habitat et de la politique de la ville, prononcés en ouverture du débat de la conférence internationale qui a eu lieu, mercredi 9 décembre à Rabat, sur «la migration et les dynamiques urbaines» en présence de Anis Birou, ministre chargé des Marocains résidant à l'étranger et des affaires de la migration, et Volkmar Wenzel, ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne. Cette rencontre était une occasion de présenter les expériences en matière de gouvernance locale de la migration, de mettre en exergue les enjeux et les défis auxquels sont confrontées les villes face au phénomène migratoire et de discuter sur les approches permettant de comprendre les relations entre les pratiques spatiales des migrants et les dynamiques urbaines. Ainsi le Maroc considéré récemment comme terre d'accueil des migrants, présente les mêmes tendances inter-

nationales de concentration des migrants dans les villes. De ce fait, transformer le phénomène migratoire en un facteur de réussite du développement urbain constitue un défi pour les villes. «Il est difficile d'aborder la question migratoire et sa relation à la ville sans la mettre en perspective de l'engagement ferme du Maroc, en faveur du renforcement de l'état de droit et ce qu'il suppose en termes de droits humains, sociaux et économiques de chaque personne présente sur le sol de notre pays», a indiqué M. Benabdellah. Avant d'ajouter que «la ville doit, en effet, intégrer les migrations, quelles que soient leurs origines, comme une composante majeure des dynamiques urbaines pour produire des politiques et mettre en œuvre des actions qui permettent à chacun de vivre en leur sein et de prévenir tout comportement de nature à produire de la stigmatisation, de l'exclusion, du rejet ou de la fragmentation. Cela



nous amène bien évidemment à la nécessité de faire de nos villes des espaces accueillants, favorisant le dynamisme économique, culturel et social, des villes attractives à l'investissement et génératrices d'emplois et de richesses...

Cette rencontre était une occasion de présenter les expériences en matière de gouvernance locale de la migration, de mettre en exergue les enjeux et les défis auxquels sont confrontées les villes face au phénomène migratoire.

des objectifs résolument inscrits dans le fondement même de la politique de la ville que nous menons». De son côté, M. Birou a signalé que «nous sommes tous responsables de créer, de mettre en œuvre et de réaliser les conditions d'un vivre-ensemble dans lequel chacun contribue par la diversité à enrichir la communauté. Une

communauté qui, pour sa part, sait reconnaître et valoriser les différences et offre l'espace tant physique que social du vivre-ensemble». Par ailleurs, cette rencontre a été marquée par deux panels thématiques. Le premier s'est focalisé sur les approches pour rendre les villes plus «résilientes» face au phénomène migratoire. Alors que le deuxième panel a traité le rôle clé des villes dans la définition des conditions-cadres générales et l'adaptation des structures urbaines afin d'optimiser la contribution des migrants dans une perspective de cohésion sociale.

ROYAUME DU MAROC
Ministère délégué chargé du Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Économie numérique chargé de l'Économie numérique



4 4 DÉC 2015

المملكة المغربية
الوزارة المكلفة بالشؤون الاقتصادية والتجارة والاستثمار الرقمي
الوزارة المكلفة بالشؤون الاقتصادية والتجارة والاستثمار الرقمي

COMMUNIQUE DE PRESSE

AVIS N° 17/15, DESTINÉ AUX IMPORTATEURS DES TOLES LAMINÉES A FROID ET DES TOLES PLAQUÉES OU REVÊTUES

Conformément à l'arrêté conjoint du Ministre de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Économie numérique et du Ministre de l'Économie et des Finances, n°2860-15 du 17 Août 2015, portant application d'une mesure de sauvegarde définitive sur les importations des toles laminées à froid et des toles plaquées ou revêtues, le Ministère chargé du commerce extérieur porte à la connaissance des importateurs des produits susmentionnés qu'il procédera à la répartition d'un contingent de 36 000 tonnes, au titre de l'année 2016.

Le tableau suivant récapitule le volume des quotas à répartir selon l'origine des produits en question :

Origine	Quota (en tonnes)
Union Européenne	32 400
Autres pays soumis à la mesure de sauvegarde	3 600

Pour la constitution des demandes pour le bénéfice des quotas, les importateurs concernés sont priés de consulter l'avis aux importateurs y afférent, sur le site web de ce ministère à l'adresse : http://www.mce.gov.ma/importateurs/avis_import.asp

La date limite de réception des dossiers est fixée au Mercredi 23 décembre 2015 à 16h00.



Morocco 15, Boulevard Hassan II, 10000 Rabat
 Morocco 15, Boulevard Hassan II, 10000 Rabat
 00 212 3 73 76 67 21 99 96 27 | <http://www.mce.gov.ma> | 00 212 3 73 76 67 21